

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

FÉVRIER 2011

n° 510

- **Actualités FNOGEC**
Journées Nationales
FNOGEC 2011.....p. 2
- **Gestion**
INDICES/EC-OL.....p. 4
- **Actualités FNOGEC**
Un nouveau site Internet
pour la Fnogec.....p. 6
- **Législation sociale**
L'accueil des enfants
de 2-3 ans: pallier
à la suppression des
classes de tout-petits
de nos écoles
maternelles.....p. 8
- **Gestion**
L'attaché de gestion....p.10
- **Pastorale**
« Une vie ordinaire »...p.12

Un nouveau site Internet pour la FNOGEC

L'Enseignement Catholique se met en mouvement

Le débat difficile sur la question des postes d'enseignants a rendu nécessaire la réflexion sur notre propre capacité à agir pour préparer l'avenir.

Dans cette perspective, Éric de Labarre, secrétaire général de l'Enseignement Catholique, a réuni des états généraux de l'animation les 14, 15 et 16 février dernier.

Pour la première fois dans ce type de démarche, en général plutôt consacrée à la pédagogie, les préoccupations de gestion et de ressources humaines ont été abordées lors d'ateliers animés par la FNOGEC.

Plus important, Éric de Labarre a présenté dans son discours de clôture trois chantiers majeurs pour préparer l'avenir :

- La réécriture du statut de l'Enseignement Catholique. En ce qui concerne les OGEC, deux aspects de ce chantier nous intéressent directement: la place des bénévoles au sein de la communauté éducative et de l'institution; les prises en compte des questions de gestion.

- La gestion des richesses humaines. Ce chantier vu par le secrétaire général est global. Pour notre part, nous devons l'accompagner sur les volets qui sont les nôtres: les personnels de droit privé qui représentent aujourd'hui 80000 personnes et les bénévoles qui œuvrent dans les OGEC.

- La communication. L'enjeu est de faire prendre conscience de ce que nous sommes réellement et sortir de certaines images stéréotypées.

La FNOGEC a souhaité s'approprier ces chantiers dans le cadre de ses compétences et apporter au secrétaire général de l'Enseignement Catholique la force que représente son organisation territoriale en UDOGEC et UROGEC.

Pour notre part, nous avons proposé à l'institution de penser à une autre façon d'aborder les questions d'évolution du réseau en s'appropriant la notion de territoire.

En effet, pour préparer l'avenir et les défis qui sont les nôtres, même si nous savons que l'établissement est central en particulier pour l'accueil des jeunes, nous sommes contraints pour des raisons économiques d'avoir un autre regard, plus territorial.

C'est pour se préparer à cette nouvelle approche et démarrer ensemble cette réflexion que nous avons retenu comme thème des Journées Nationales qui se tiendront à Nancy les 26 et 27 mars: « Gouvernance territoriale: un enjeu pour les OGEC? » □

JOURNÉES NATIONALES FNOGEC 2011 : TROUVER LES CHEMINS D'UNE ADAPTATION DU RÉSEAU DES OGEÇ À DES DÉFIS MAJEURS



Les Journées Nationales 2011 de la FNOGEC entendent prendre la dimension des risques auxquels notre secteur d'activité doit faire face et particulièrement dans le champ économique qui nous concerne :

- **le risque financier** : les gestions des établissements se fragilisent, les constats d'insuffisance de ressources publiques sont fréquents, il est impératif de compresser encore plus les charges si l'on veut éviter des fermetures d'établissements consécutives à des fermetures de classes : 1/4 des OGEÇ s'éloignent des seuils de viabilité économique.

- **le risque immobilier** : l'observatoire INDICES-EC-OL constate le retard manifeste de « l'effort à l'immobilier » des établissements, par conséquent une perte d'attractivité, une qualité d'accueil, en termes d'infrastructures immobilières, qui se déprécie.

Le risque immobilier est amplifié par les exigences liées aux mises aux normes d'accessibilité pour les handicapés. Une première évaluation des travaux nécessaires sera présentée lors des Journées Nationales FNOGEC.

- **le risque de l'absence de gouvernance** : force est de constater notre difficulté à mobiliser un réseau d'élus et de bénévoles suffisam-

ment nombreux, disponibles et compétents, pour assurer en lien avec les chefs d'établissements, la responsabilité d'une gestion performante, efficace et audacieuse de tous les projets d'enseignement catholique. Nous ne sommes pas assez dans des postures de prospective, d'anticipation, de pilotage courageux de nos activités. Nous sommes trop dans un court terme subi et pas assez dans une gouvernance de moyen à long terme, organisée et consciente.

- **le risque d'isolement et de repli sur soi** : les OGEÇ ne peuvent optimiser leur gestion en restant seuls. Il y a un risque majeur à ne pas permettre une évolution du tissu actuel des OGEÇ, dont une proportion non marginale ne sont plus viables au regard des seuls repères de gestion.

Risque d'isolement au sein du réseau des OGEÇ qui doit être mieux inséré au réseau institutionnel DDEC/Tutelle. Il doit également trouver les moyens de développer et déployer ses activités d'expertise et d'accompagnement, sinon il se marginalisera.

♦ Des propositions

Les rencontres proposées par la FNOGEC

Ateliers proposés le samedi 26 mars 2011

• Thème : « Prospective et territoire »

1. Mini-conférence : « Conduire une démarche prospective : choix d'une méthode appropriée ».

• Thème : « Immobilier »

2. Mini-conférence : « Quels outils et quelles démarches pour construire un projet immobilier ? »

3. Atelier : « Quelle relation congrégation-établissement-OGEÇ pour une démarche immobilière : quel rôle de la congrégation, nature du lien entre le propriétaire et l'affectataire, conditions de garantie d'entretien, valorisation du patrimoine ? »

4. Atelier : « Comment conduire un schéma directeur immobilier dans une perspective de réduction d'effectif ? »

5. Atelier : « Accessibilité-sécurité : quel état des lieux pour l'enseignement catholique ? »

Quelles démarches engager après le diagnostic ? Comment utiliser les dérogations prévues par la loi ? »

6. Atelier : « Où, quand, comment trouver des financements pour les projets de déploiement et d'investissement ? Quelles ressources publiques ? Quelles ressources nouvelles ? Quelle solidarité ? »

• Thème : « Quels outils pour un projet territorial ? »

7. Atelier : « Quel accompagnement institutionnel pour la mise en place d'une organisation territoriale renouvelée ? »

8. Atelier : « Modalités de mutualisations de moyens et regroupements économiques »

9. Atelier : « Vers des projets et une gouvernance de réseau »

10. Atelier : « La place de la médiation dans les projets de restructuration – réorganisation et dans la mise en place de nouveaux partenariats »

seront l'occasion de chercher des réponses appropriées face à ces risques :

• **La réponse par le diagnostic ou état des lieux.**

Le réseau Enseignement Catholique doit être en capacité d'analyser encore plus finement sa situation, sous les angles suivants :

- quel maillage actuel de ses implantations, tant pour les formations initiales que professionnelles et continues, tant pour l'accueil de la petite enfance que pour l'enseignement supérieur, tant pour les infrastructures sportives que celles liées à la restauration et à l'hébergement ?
- quel maillage dans quel environnement démographique, économique, social ?
- quel positionnement par rapport à l'Enseignement public et aux autres réseaux ?
- quelles sont les forces et faiblesses au plan économique et notamment, quel est l'état réel du parc immobilier qui est une composante importante de la qualité de l'offre pédagogique ?

La mise en place de cartographies croisées, de tableaux visuels d'analyse avec le choix d'indicateurs pertinents dans tous les domaines précités, est nécessaire...

Gérard-François Dumont, l'un des meilleurs spécialistes du diagnostic de territoire au plan national, ancien recteur, nous apportera une méthodologie précise en la matière.

• **la réponse par l'analyse prospective : oser construire, à partir du diagnostic, des scénarios prospectifs qui nous conduisent à l'anticipation et à la prise de décision.**

Présenter des scénarios d'évolution de nos activités qui s'appuient sur la projection d'indicateurs pertinents (impact de la réduction régulière des moyens d'enseignement à horizon de 5 ans, des projections démographiques et de l'emploi, sur les unités d'enseignement telles qu'elles sont implantées et configurées actuellement...).

La Nouvelle Fabrique des Territoire nous apportera l'expertise et la méthode de cette direction réputée pour la qualité de son travail.

• **la réponse d'un scénario choisi : « le futur d'un scénario choisi », réponse du volontarisme et de l'action préventive.**

Aboutir à un « plan stratégique » formalisé et validé par les instances CAEC et CODIEC, avec consultation des UDOGEC/UROGEC sur le sujet de la faisabilité économique, ce plan comprenant des chantiers précis, des recommanda-

tions précises : en termes de configurations d'établissements (regroupements, réseaux...); en termes d'implantations (maintiens, fermetures, implantations nouvelles...). Ce plan stratégique de l'Enseignement Catholique par territoire donné, permettrait de décliner des orientations éducatives et pédagogiques fortes, originales.

Plusieurs témoignages viendront montrer que l'on peut inverser des tendances, que l'on peut « sécuriser », voire développer l'offre de l'Enseignement Catholique dans une ville, au sein d'un réseau d'établissements, dans un bassin de vie, et au niveau d'un diocèse ou inter-diocèse : projets d'accompagnement, d'animation, de redéploiement, de restructuration à Sallanches, à Chalon Sur Saône, en Vendée, en Franche-Comté, dans le Finistère, dans le diocèse de Belley-Ars, dans l'académie de Lyon...

• **enfin, la réponse d'une gouvernance renouvelée et collégiale :**

Dans un contexte où le statut de l'Enseignement Catholique est revisité, avec un questionnement sur une réactualisation des rôles respectifs des DDEC, CODIEC, CAEC, services de tutelle, dans un contexte social, économique, politique, où la dimension régionale apparaît comme première et stratégique, le réseau de l'Enseignement Catholique dans son ensemble doit probablement travailler à l'examen des modes de pilotage actuels.

Les OGEC et les bénévoles qu'ils représentent sont concernés par cette évolution de la gouvernance territoriale qui va en même temps aller vers une plus grande professionnalisation de l'institution dans des configurations territoriales nécessairement plus larges pour la réflexion, et simultanément tournée vers des constructions de proximité pour l'action.

Cette mutation du tissu de l'Enseignement Catholique, sous la contrainte de son environnement, et dans l'audace d'une « refondation », est à porter collectivement, dans le cadre de règles du jeu de gouvernance à la fois claires et assumées. Les Journées Nationales de la FNOGEC, à travers les conférences, ateliers et tables rondes réunissant des acteurs majeurs du secteur de l'Enseignement Catholique, ont pour préoccupation de contribuer à la construction d'une organisation territoriale adaptée aux enjeux de pérennité et de développement de notre projet.



INDICES/EC-OL: CAMPAGNE DE COLLECTE DES DONNÉES COMPTABLES ET EXTRACOMPTABLES 2009/2010

La période de collecte des données économiques 2009/2010 a démarré depuis septembre dernier, elle s'est intensifiée depuis peu, avec les analyses INDICES issues des comptes clos 2009/2010 en cours de réalisation et de validation.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de cette collecte: aussi bien celle des données comptables sur INDICES, que celle des données extracomptables de l'exercice clos 2009/2010 dans EC-OL. Les outils experts utilisés sont enrichis chaque année de fonctionnalités nouvelles et gagnent en ergonomie et convivialité:

- INDICES produit maintenant un tableau de bord simplifié et pédagogique, véritable fiche diagnostic consultable rapidement par les dirigeants des établissements.

- EC-OL OGEC a gagné, ce sont les utilisateurs qui nous le disent, en ergonomie et en confort: la saisie est plus rapide, plus facile, des aides pédagogiques instantanées se sont multipliées.

Les enjeux sont les suivants:

- mettre à disposition des établissements des dossiers de gestion individuels qui soient de véritables outils d'aide à la décision, sous la forme

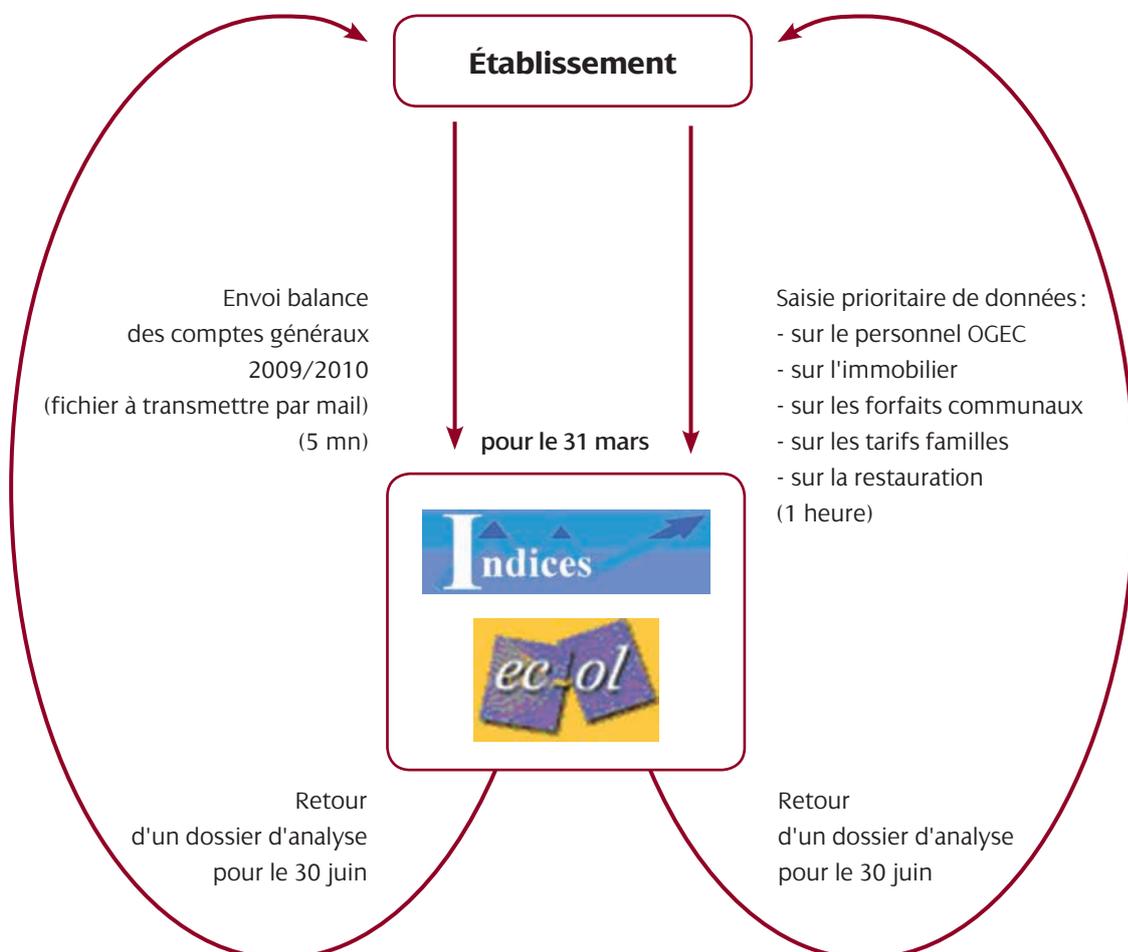
de tableaux de bord pertinents pour les chefs d'établissements et les OGEC, au service de leur pilotage économique;

- réaliser une observation économique fine au plan territorial, au service des CODIEC et des CAEC, permettant de mettre en place avec discernement des actions de régulation et d'accompagnement, ainsi que des schémas prospectifs et de développement viables;

- servir aussi le discernement national dans les grands dossiers liés à l'économie et à la gouvernance de l'Enseignement Catholique, et portés par le SGEC et les organismes nationaux concernés (négociation de la ressource publique, inventaire du parc immobilier, impacts des évolutions de la gestion des ressources humaines...).

Le processus est le suivant, qui part de l'établissement et qui revient à l'établissement (schéma 1)

Le poumon du dispositif (schéma 1)



Des données à collecter pour un retour dans vos établissements

■ Les données extracomptables pour le 31 mars

(Vous devez déjà disposer du code d'accès à EC-OL OGEC, sinon vous pouvez le demander à votre observateur économique DDEC ou UDOGEC.)

◆ 1- Si vous n'avez qu'un quart d'heure à une demi-heure :

- effectuer le transfert automatique du logiciel de paie de votre établissement vers EC-OL (les données de rémunérations ne sont pas exportées);
- inscrire dans le module immobilier d'EC-OL, uniquement la surface totale utilisée par votre OGEC (surface bâtie, développée, c'est-à-dire tous niveaux confondus, RDC et étages, hors surfaces extérieures non bâties);
- inscrire le forfait communal de votre commune de résidence (maternelle séparément de primaire, quand c'est possible);

◆ 2- Si vous avez une heure à deux heures :

- une fois le fichier de paie importé, affecter chaque salarié à une ou plusieurs fonctions: cela permettrait de mieux mesurer les effectifs salariés affectés à la fonction éducative, à la fonction administrative, à la restauration,... (c'est un enjeu essentiel pour l'analyse et le suivi des organisations sociales par les responsables d'établissements, à l'heure de la mise en place de la nouvelle GRH);
- détailler un peu plus le module immobilier EC-OL, en saisissant respectivement pour chaque site, pour chaque propriété, le type de contrat d'occupation des locaux et la surface développée;
- Même attente qu'en 1- pour la saisie du forfait d'externat de la commune de résidence en 1^{er} degré (par élève et par an);
- Saisir les tarifs familles;
- Saisir le nombre de repas servis.

■ Les données comptables pour le 31 mars

Les cinq minutes consistent à envoyer par mail à l'observateur économique le fichier informa-

tique (tout type de fichier peut être importé dans INDICES par le dit observateur territorial) comportant la seule balance des comptes généraux.

Fichier à 4 colonnes: n° de compte, libellé, soldes débiteurs, soldes créditeurs.

(Rappel comptable: la somme des soldes débiteurs doit être égale à la somme des soldes créditeurs!)

L'observateur économique se chargera, avec l'aide éventuelle de la FNOGEC, d'importer, harmoniser, contrôler, valider cette balance.

Le retour d'un dossier de gestion pour le 30 juin 2011 auprès des responsables des établissements (chefs d'établissement et président d'OGEC):

Ce dossier comportera:

- les états de synthèse normés Enseignement Catholique;
- les tableaux de bord financiers INDICES comparatifs;
- une fiche de synthèse (indicateurs centraux et seuil de viabilité sous forme graphique);
- les tableaux anonymés EC-OL vous permettant de vous situer par rapport à votre structure en personnel OGEC, à vos infrastructures immobilières, à votre forfait communal, à vos tarifs...

De son côté, l'observatoire économique et social national met tout en œuvre, en lien étroit avec les prestataires informatiques, afin que des exports automatiques de fichiers de données économiques existants sur les différentes applications dans les établissements, puissent être effectués. Il s'agit d'éviter de renseigner une information se trouvant déjà dans votre système d'information.

La campagne de collecte doit être achevée **fin mars 2011**, pour que les analyses territoriales puissent être finalisées courant mai 2011 au plan départemental et régional, et courant juin 2011 au plan national. Notre objectif est par conséquent, au niveau de l'ensemble des observatoires, de s'adresser à chaque établissement, dans la plus stricte confidentialité, un dossier d'analyse pertinent, véritable outil d'aide à la décision pour les chefs d'établissements, OGEC et gestionnaires.



Formation en gestion des ressources humaines

L'ANCAGEC, Association nationale des cadres d'administration et de gestion de l'Enseignement Catholique, organise chaque année depuis 10 ans une session de formation.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective professionnelle, pour les cadres de gestion, au service des communautés éducatives.

Cette année, la formation aura lieu du 16 au 18 mars à Paris. En voici les grandes lignes:

Actualisation des connaissances techniques, financières et sociales, gestion des ressources humaines.

- Approche juridique dans une société en mutation

- Les parcours professionnels

- Gestion du patrimoine immobilier

- Restauration collective

- Actualité sociale

- Et intervention de responsables des instances de l'Enseignement Catholique

Places limitées

<http://ancagec.free.fr>



L'ancien site de la FNOGEC avait 6 ans (www.fnogec.org). Sa fréquentation était en moyenne de 400 visites/jour, la rubrique la plus consultée étant la DSEL (Documentation Sociale de l'Enseignement Libre).

À la suite de différentes enquêtes de satisfaction, il en ressortait que la perception des utilisateurs était plutôt positive. Le reproche principal tenait en l'absence d'un moteur de recherche. La charte graphique méritait d'être revue également, car un peu vieillissante. Les contenus étaient à enrichir pour que les informations soient plus pratiques et accessibles.

La FNOGEC a donc décidé de procéder à une refonte de son site Internet en juillet 2010. Il s'en est suivi un cycle de réalisation classique: groupe de travail, cahier des charges, appel d'offres, suivi de la réalisation et recettage. Après plusieurs mois de travail et de consultation, il est enfin disponible!

■ Quelques éléments importants de ce nouveau site

◆ La navigation

Les différents types de contenu (contenus libres d'accès, DSEL et Arc Boutant) sont accessibles à partir d'un menu unique. Ce menu est toujours visible afin de vous permettre de changer rapidement de rubrique. Les contenus sont répartis dans les trois domaines d'expertise de la FNOGEC:

- **Politique sociale:** contient des documents relatifs à notre rôle de pilote de la politique sociale en tant que fédération employeur des personnels OGE.
- **Gestion et financements:** cette rubrique correspond au cœur de notre mission, l'aide et

l'assistance pour toutes les questions liées au fonctionnement des établissements catholiques d'enseignement.

• **Vie du réseau:** cette rubrique vous propose un certain nombre de documents de référence sur la vie associative des OGE, mais elle permettra surtout de partager avec vous les temps forts organisés dans les UDOGEC/UROGEC et ainsi mettre en valeur la richesse de notre réseau.

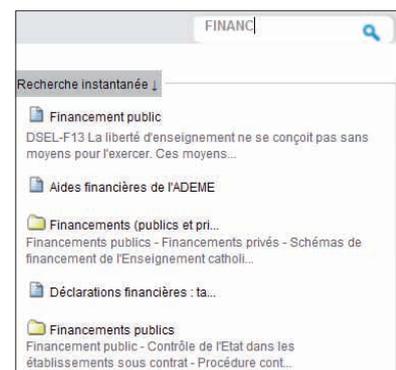
La rubrique **Notre organisation** sert à présenter la FNOGEC, sa place dans l'Enseignement Catholique, son fonctionnement, son organisation, ses membres,...

La rubrique **Services** présente les différents services proposés par la FNOGEC à son réseau (publications, formations, applications, assistance,...)

◆ La recherche d'informations

Il est maintenant possible de rechercher n'importe quelle information sur le site. Il suffit de taper le mot à rechercher, les résultats apparaissent dynamiquement comme le montre l'image ci-dessous.

Une recherche avancée permet de définir l'étendue de la recherche (type de contenu, dates,...).



◆ La page d'accueil

Sur la page d'accueil, la partie « A la une » présente les dossiers sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention : Journées nationales, rapport économique,... Ces dossiers s'affichent en alternance tel un diaporama, mais vous pouvez sélectionner celui qui vous intéresse pour en voir le contenu. Sur la droite, la partie « chiffres clés » vous présente actuellement quelques données importantes de notre secteur.

Sont présents également les actualités du moment, classées par domaine (social, gestion, vie du réseau,...), ainsi que l'agenda des événements à venir. Pour les plus avertis d'entre vous en matière de site internet, sachez qu'il est possible d'intégrer automatiquement ces événements dans votre propre site sous la forme de flux RSS.

◆ La page « Document »

L'objectif principal de ce nouveau site était de mettre à disposition des établissements scolaires et des OGEC, une base documentaire économique et sociale consistante et pratique.

La gestion des documents a donc été particulièrement soignée :

- Par rapport à l'ancien site, les documents à télécharger seront précédés d'une description de ce document, vous évitant de télécharger un document qui ne correspond pas à votre attente. Il pourra également être accompagné d'un extrait de ce document ou du plan général.
- Une partie « Voir aussi » vous permettra de connaître les contenus relatifs au document en cours. Ainsi, sur la page du document « Contrat Temps partiel Personnel Éducation », vous trouverez dans « Voir aussi » des liens vers les autres modèles de contrat.

- Sur la page du document, vous pourrez également suivre ses différentes évolutions : date du dernier changement, contenu modifié, commentaire du rédacteur...

◆ Les dernières modifications

Un lien en bas de la page vous permet d'avoir une liste de tous les changements opérés sur le site pour éviter de parcourir l'ensemble du site.

■ Les prochaines évolutions

◆ Identification

À partir de la rentrée 2011, chacun d'entre vous pourra disposer d'un code d'accès unique. Il permettra de naviguer dans les contenus réservés du site de la FNOGEC mais aussi de parcourir les autres sites de la FNOGEC sans nouvelle identification (Indices, Indices prévisionnels,...).

À moyen terme, ce principe sera également mis en place pour d'autres sites de l'Enseignement Catholique.

Les applications auxquelles vous pouvez avoir accès sont d'ores et déjà regroupées dans la rubrique « Services/Applications ».

◆ Les contenus

Pour l'instant, la plupart des contenus de la DSEL et de *L'Arc Boutant* sont encore sous la forme de fichiers pdf à télécharger. Pour la rentrée 2011, l'ensemble des contenus seront transformés afin d'être directement consultables sans nécessiter de téléchargement.

Nous espérons que ce nouveau site vous donnera entière satisfaction. Il continuera à évoluer durant les prochains mois. N'hésitez donc pas à nous envoyer vos suggestions d'amélioration sur l'adresse contact@fnogec.org.



Informations pour les abonnés de *L'arc boutant* et de la DSEL

Jusqu'à présent, chaque abonné avait reçu un code personnel afin de pouvoir consulter par Internet la revue de la FNOGEC (*L'arc boutant*) et/ou sa base d'informations (DSEL). Sur le nouveau site Internet, la saisie de ce code se fera après avoir cliqué sur le lien « se connecter » en haut à droite de l'écran. Le formulaire ci-joint apparaîtra alors.

Votre code devra être indiqué dans la rubrique « Mot de passe ».

Dans la rubrique « identifiant », vous indiquerez de cette façon : **code.ab** ou **code.dsel** en fonction du mot de passe de la publication à consulter que vous avez renseigné. Après avoir cliqué sur « SE CONNECTER », les articles qui étaient verrouillés deviendront visibles.

Entrez votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant:
code.dsel

Mot de passe:
●●●●●●

Prévenez-moi avant d'accéder à d'autres services.

SE CONNECTER effacer

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2-3 ANS: PALLIER À LA SUPPRESSION DES CLASSES DE TOUT-PETITS DE NOS ÉCOLES MATERNELLES



Compte tenu de la politique de la réduction des déficits publics, l'Éducation Nationale ne peut échapper à la politique de réduction de l'emploi. Outre les suppressions de postes d'enseignement dans toutes les filières d'enseignement, le refus de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les classes maternelles constitue une source d'économie pour ce ministère. Pour autant, nombre de nos familles souhaitent que leurs enfants soient accueillis dans une structure d'accueil collectif notamment pour contribuer à leur socialisation et à leur entrée progressive à l'école, mais aussi pour permettre un travail d'éveil auprès de l'enfant mobilisant des moyens adaptés aux particularités de son âge.

Ces actions peuvent être menées au sein des structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie) ou à l'école maternelle. En 2009, l'Enseignement Catholique comptait tout juste une quarantaine de structures d'accueil d'enfants de moins de 3 ans (crèches, micro-crèche, jardin d'éveil, classes passerelles...)¹, ce qui ne suffira pas à satisfaire les demandes des parents confrontés aux fermetures de classes de toute petite section de maternelle.

Le groupe de travail « petite enfance » mis en place par le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique s'est donc penché sur les initiatives à mettre en place pour permettre l'accueil des enfants de 2-3 ans et a présenté quelques-unes d'entre elles lors de la réunion des référents diocésains de la petite enfance qui s'est tenue à Paris, le 23 novembre 2010.

Ainsi, pour l'accueil spécifique de cette tranche d'âge, trois types de structures peuvent être mis en place :

1. Les classes passerelles ;
2. Les jardins d'éveil ;
3. Les classes hors contrat.

Rappelons toutefois que l'accueil de ces enfants reste également possible **dans d'autres types de structures d'accueil de la petite enfance ouvertes à un public plus large, les 0 à 3 ans** comme c'est notamment le cas des :

- crèches,
- micro-crèches,
- haltes garderie,
- maisons d'assistantes maternelles,
- ...

¹. Source S.G.E.C. - Département Éducation/Mission Besoins Éducatifs Particuliers *Inventaire des ressources pour l'A.S.H-2009*

♦ 1. Les classes passerelles et jardins d'enfants

En 1990, un protocole d'accord qui visait à favoriser l'intégration des jeunes enfants en milieu scolaire a été signé entre le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi sont nées les « classes passerelles ».

Le jardin d'enfants est conçu pour être complémentaire à la classe des petits de maternelle dans laquelle les enfants ne sont scolarisés que le matin. Il est souvent ouvert entre 11 h 30 et 18 h 30 les jours de classe seulement. Le taux d'encadrement est plus souple que dans une « crèche » classique puisqu'il est d'un adulte pour 15 enfants, mais de nombreux jardins d'enfants ont un taux d'encadrement autour de 1 adulte pour 8 enfants (décret n° 2007-230 du 20 février 2007).

Quant à la classe passerelle, elle est mise en place à l'initiative du groupe scolaire maternelle. Elle associe un enseignant et un professionnel de la petite enfance au sein de la même classe, afin de renforcer la disponibilité et les compétences auprès des enfants.

Côté financement, ces structures peuvent bénéficier de soutiens financiers auprès des communes et des conseils généraux, des caisses d'allocations familiales, de l'État et des entreprises.

Toutefois, à ce jour, peu de classes-passerelles ont vu le jour et leur maintien au regard du désengagement de l'Éducation Nationale dans l'accueil des 2 ans ne favorise pas leur développement.

♦ 2. Les jardins d'éveil

Ce sont des structures d'accueil de la petite enfance, dans la phase expérimentale décidée par le ministère, destinées à accroître l'offre d'accueil pour les enfants de 2 à 3 ans. La capacité minimale recommandée est de 24 places sur la base d'unités de 12 places. L'amplitude horaire doit être comparable à celle d'un Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ainsi, il est recommandé que les jardins d'éveil fonctionnent sur la base de l'amplitude du temps de travail des parents soit être ouverts au moins 200 jours/année et 10 heures par jour. Les professionnels chargés d'encadrer les enfants devront être pour moitié titulaires de l'une des qualifications suivantes : éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, infirmière, psychomotricienne, auxiliaires de puériculture. Les autres personnels pourront, notamment, être : des assistantes maternelles avec au moins 5 ans d'expérience, des détenteurs du CAP Petite enfance ou du BAFA option petite enfance ou du

Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, des BEP Sanitaires et social.

Le taux d'encadrement des enfants se situe dans une fourchette de 8 à 12 enfants pour un adulte.

Pour mener à bien ce dispositif expérimental, un budget global de 25 millions d'euros a été voté par la CNAF pour la période 2009/2012, ce qui représente 8 000 places.

Une CAF participe donc aux frais de fonctionnement. Elle peut aussi accorder une aide à l'investissement pour adapter les locaux aux besoins des enfants.

Les dossiers présentés par les porteurs de projets (collectivités locales, entreprises, associations) sont déposés à la CAF ou CMSA dont dépend la structure. La CAF ou la CMSA les transmettent, après avis, d'un jury national composé, notamment, de représentants de la CNAF. Si le projet est porté par une personne physique ou morale de droit privé, il faut qu'il ait l'autorisation du Président du conseil général. Ce dernier s'appuie aussi sur l'avis du maire de la commune concernée. Ainsi, certains projets ne pourront aboutir, faute d'avoir passé l'échelon local².

Si le projet est retenu, le financement du jardin d'éveil sera assuré conjointement par la Caisse d'allocation familiale, les familles, et éventuellement les collectivités territoriales.

À ce jour, tout juste onze jardins d'éveil ont vu le jour dont deux dans des locaux d'établissements catholiques.

♦ 3. Les classes hors contrat.

Ces classes hors contrat pourraient être ouvertes au sein d'un établissement sous contrat pour accueillir les enfants âgés de 2-3 ans. Il convient, pour ouvrir de telle classe, de recruter un enseignant titulaire du baccalauréat (article L 914-3 du code de l'éducation et article 3 du décret n° 88-756 du 13 juin 1988) sur des critères conformes au projet éducatif et pédagogique de l'école.

De plus, nous vous rappelons que la scolarisation de petits dans les classes maternelles impose un encadrement plus fort. Le code des communes, qui vise spécifiquement les écoles publiques, prévoit que « *toutes classes maternelles doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines* » (article R 412-127) qui « *sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation, l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants* ». Ainsi, le bon fonctionnement de la classe hors contrat nécessitera la présence de deux personnels, au minimum sur le temps d'enseignement.

2. Cf. Arc boutant n° 502 – avril 2010

Pour l'ouverture de ces classes, les contraintes sont très limitées : il s'agit uniquement d'une procédure déclarative. Il convient d'informer le maire de la commune où se situe la classe, l'inspection d'académie, le préfet et le procureur de la République (article L 441-1 et L 441-2 du Code de l'éducation). À défaut d'opposition, la classe est ouverte à l'expiration d'un délai d'un mois à compter du dépôt de la déclaration, sans aucune autre formalité.

Les classes hors contrat quel que soit le niveau d'enseignement, jouissent d'une totale liberté pédagogique (choix des méthodes, des horaires, des pédagogies, des programmes). L'inconvénient majeur de ce type de structure d'accueil des enfants de 2 ans est son financement.

En effet :

- étant « hors contrat » cette classe ne relève pas du forfait communal lié au contrat avec l'État. Il faudra, à ce titre, être très clair dans la gestion financière : le forfait communal ne peut pas couvrir les dépenses de la classe hors contrat.
- n'étant pas établissement relevant de l'accueil de la Petite enfance, elle ne bénéficiera d'aucun financement public obligatoire (CAF, collectivités locales).

En conséquence, le coût de cette structure devra être intégralement supporté par les familles ou pris en charge sur les fonds propres de l'organisme de gestion (OGEC), d'où la nécessité de bien étudier la faisabilité du projet pour ne pas risquer de mettre l'OGEC dans de grandes difficultés financières.



Nous vous rappelons que, conformément au plan comptable de l'Enseignement Catholique, il conviendra de sectoriser cette activité et donc, d'isoler comptablement les dépenses liées au fonctionnement de cette classe.

Quelle que soit la structure qui sera choisie (classes passerelles, jardins d'éveil, classes passerelles, autres), ce qui importe est de bien réfléchir aux besoins éducatifs des tout-petits et d'étudier la faisabilité et la pérennisation du projet (financements, politique locale d'accueil des tout-petits, partenariats, projet de l'Enseignement Catholique local diocésain).



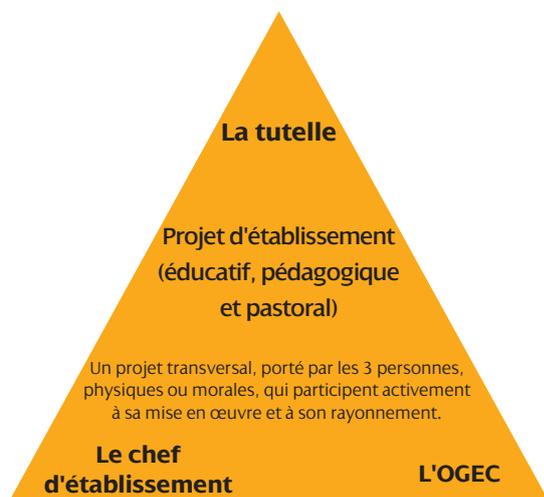
La FNOGEC a initié il y a quatre ans une démarche de formation d'adaptation à la fonction d'attaché de gestion : formation lourde de 200 heures assortie d'une immersion de 15 jours en établissement d'accueil, formation qui doit permettre au stagiaire d'entrer dans une posture de cadre opérationnel, cheville ouvrière d'une fonction gestion professionnelle.

Fin 2011, nous aurons pu contribuer à consolider le parcours professionnel de 100 attachés de gestion : expérience riche de rencontres, de partages d'expériences, consolidation, adaptation de nos expertises économiques au service des projets d'établissements.

Il est opportun à ce stade de reformuler les fondamentaux de la fonction gestion au service du bien commun et de rappeler les rôles des différents acteurs de l'Enseignement Catholique dans ce cadre, en mettant en exergue le rôle du professionnel gestionnaire, serviteur de la mise en œuvre économique du projet d'établissement.

L'économie de l'établissement, c'est le portage matériel et financier du projet d'établissement :

Le projet est source de l'activité...



La première traduction d'un projet d'établissement, la première déclinaison matérielle d'orientations éducatives et pédagogiques à moyen terme, c'est un plan économique de moyen terme qui configure d'une certaine manière des infrastructures immobilières et en équipements, afin que le projet puisse « vivre », s'incarne dans une « maison d'éducation » belle, accueillante, bien équipée.

Ce plan s'intitule plan pluriannuel d'investissement ou schéma directeur d'investissement, à mettre en place pour 5 ans.

La seconde traduction, ce sont les **budgets annuels, de fonctionnement et d'investissement** : la mise en musique du cycle annuel d'activité.

Ainsi, une année scolaire ne peut pas commencer sans qu'un cadre économique viable ne préexiste, élaboré en équipe, selon une méthodologie professionnelle et des règles institutionnelles précises (voir schéma 1).

Le texte du CNEC sur la participation des OGEC à la mission éducative des établissements d'enseignement précise les trois points suivants, qui font écho au visuel précédent :

- Les lignes directrices du projet éducatif relèvent de l'autorité de tutelle
 - Les chefs d'établissements, par leur lettre de mission, le font vivre en animant l'ensemble de la communauté éducative
 - L'organisme de gestion a pour rôle d'assurer l'équilibre financier de l'établissement afin que le projet puisse trouver les moyens de se réaliser.
- Quels sont les rôles précis de chacun des acteurs dans la mise en œuvre de la fonction financière ? (il s'agit du trépied opérationnel garant de la qualité économique du projet d'établissement)

Rôle du chef d'établissement (en lien étroit avec l'OGEC) :

Le CE a un rôle de proposition et de mise en œuvre :

- il est responsable de l'élaboration des plans et budgets prévisionnels soumis au CA ;
- il est responsable de l'exécution des budgets votés par le CA, par délégation ;
- il recrute, dans les limites des postes définis au budget de fonctionnement, toute personne salariée de l'établissement ;
- il participe à l'élaboration de l'ordre du jour de toutes les réunions de l'OGEC.

Rôle de l'OGEC (en lien étroit avec le chef d'établissement) :

- il délibère sur le plan pluriannuel d'investissement et de gros entretiens, et sur les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement ;
- il délègue l'exécution des plans et budgets au chef d'établissement, dans le cadre d'un processus de contrôle interne établi d'un commun accord et validé par le CA de l'OGEC ;
- dispose d'un tableau de bord de clignotants financiers (type Indices) ;
- suit régulièrement l'exécution des plans et budgets ;
- .../...

Une 5^e session de cette formation débutera le 4 avril 2011.

Vous pouvez retrouver le détail de cette formation et le formulaire de demande d'inscription sur notre site, dans la rubrique Gestion/Comptabilité.

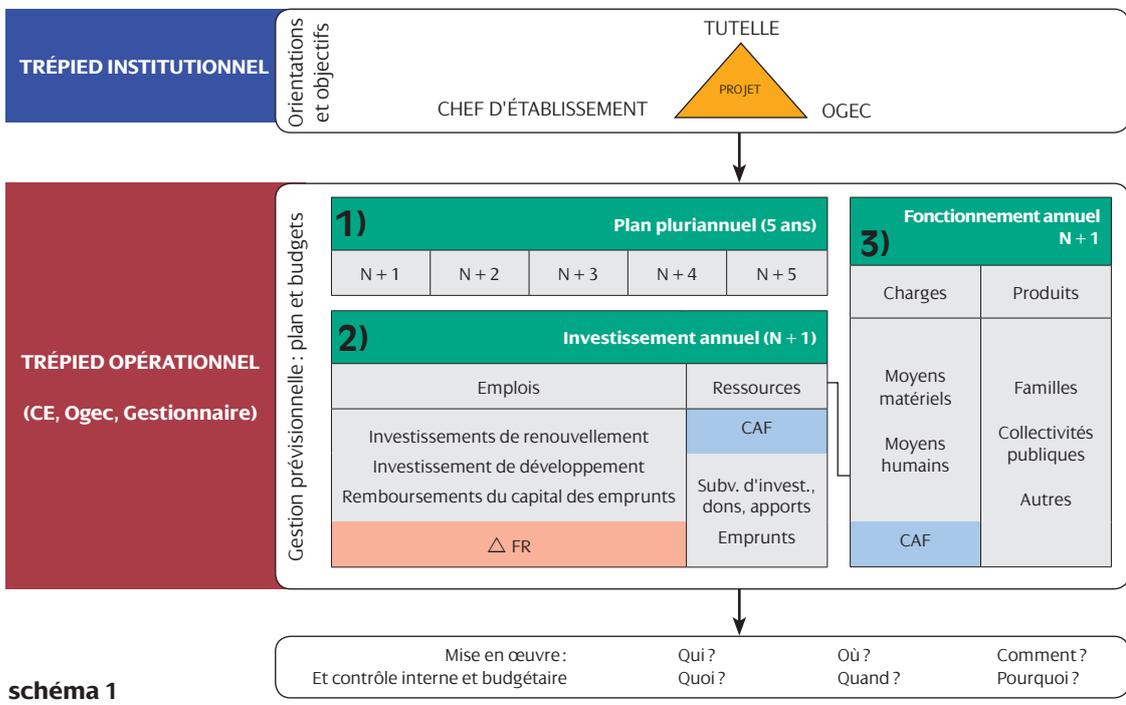


schéma 1

Rôle de l'attaché de gestion :

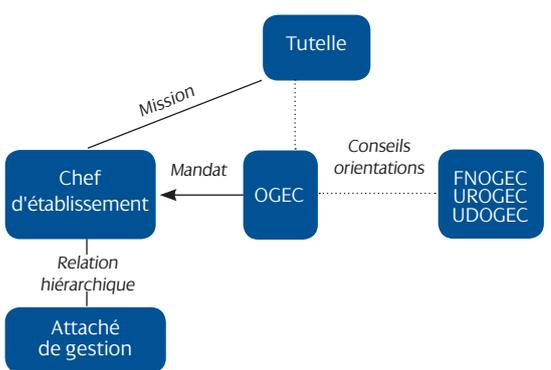
L'attaché de gestion est sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Ses missions principales :

- être garant de l'application du cadre normatif (réglementaire et institutionnel), pour l'ensemble du champ économique et social
- fournir des outils d'aide à la décision et à l'analyse prospective
- s'assurer de la production et du suivi des actions relevant des champs d'activité dont il assure l'organisation

Ses actions principales dans le domaine de la gestion financière et comptable :

- Il participe à la préparation des plans et budgets, ainsi qu'à la mise en place des règles d'exécution des plans et budgets (contrôle interne et contrôle budgétaire)
- Il met en place et maîtrise, en recherchant les conseils appropriés (UDO/URO, expert-comptable...) une organisation comptable permettant de mettre à jour et suivre la comptabilité avec régularité, et de préparer la clôture des comptes de fin d'exercice (il dispose pour cela, notamment, d'un dossier de suivi et révision comptable)



L'ensemble de ses champs d'intervention sont les suivants (sous la responsabilité du chef d'établissement et par délégation pour tout ou partie des missions à remplir) :

- Gestion administrative
- Gestion financière
- Gestion du matériel et des bâtiments
- Gestion de l'hébergement et de la restauration
- Gestion et encadrement des personnels
- Relations avec les autorités administratives et les collectivités territoriales

En conclusion :

Le support juridique de l'établissement, porteur des flux financiers, employeur des personnels non enseignants, est l'OGEC.

Toutefois, cet OGEC partage la responsabilité de gestion avec le chef d'établissement : au-delà de l'aspect juridique, il est, au plan institutionnel et au plan de l'efficacité économique, indéniable qu'une coresponsabilité OGEC/Chef d'établissement existe.

Le pilotage de gestion est assumé par un tandem chef d'établissement/Président d'OGEC, mais qui doit aussi s'appuyer sur la compétence d'un cadre de gestion : l'attaché de gestion.

L'attaché de gestion est au service d'un cadre dirigeant, dirigeant missionné qui tient son contrat non seulement de l'OGEC mais également d'une tutelle qui l'a choisi : le chef d'établissement.

Le chef d'établissement doit disposer d'un bras droit financier compétent, afin d'assumer sa mission dans le domaine de la gestion, mission déléguée par l'OGEC et effectuée en étroite collaboration avec celui-ci, qui conserve dans tous les cas la responsabilité juridique et financière finale.



TABLEAU DE BORD

CHIFFRES UTILES

SMIC horaire au 01.01.2011 : 9,00 €
SMIC mensuel brut au 01.01.2011 pour 151,67 h : 1 365 €
Plafond de Sécurité sociale mensuel au 01.01.2011 : 2 946 €
Valeur du point de la fonction publique au 01.07.2010 : 55,5635 €
Valeur du point PSAEE au 01.09.2010 : 16,56 €
Valeur du point CFA-CFC au 01.01.2011 : 71,80 €

Codes IDCC

CONVENTIONS COLLECTIVES	
0390	professeurs du secondaire hors contrat et sous contrat mais non contractuels
1334	psychologues
1446	hors contrat technique
1545	primaire
2408	PSAEE et documentalistes
2152	CFC-CFA

AGENDA

9,10,11/03/11: formation pour l'ECM
10/03/11: PSAEE
11/03/11: formation forfait (62)
15-18/03/11: formation AG (4 ^e session)
17,18/03/11: formation négo. de forfaits communaux
19/03/11: formation immobilier (75)
23/03/11: étude financière et organisationnelle (30)
25/03/11: négociation FPC
26,27/03/11: Journées Nationales de la FNOGEC à Nancy
31/03/11: CNS Prévoyance
31/03/11 et 01/04/11: formation pilotage observatoire territorial

**Journées Nationales
26 et 27 mars 2011**

à Nancy

**Retrouvez
le programme
et les bulletins
d'inscriptions sur le site
de la FNOGEC.**

FNOGEC

BRÈVES FISCALES

- ◆ 1) L'arrêté fixant le forfait d'externat Etat pour les collèges et lycées privés associés à l'État par contrat a été publié au Journal Officiel du 26 janvier 2011. Vous pouvez le trouver sur le site de la FNOGEC à la rubrique financement public. Cet arrêté représente une évolution de 0,5 % sur toutes les catégories de collèges et lycées.
- ◆ 2) La loi de finances pour 2011 modifie à la marge le régime fiscal des associations et fondations. Le don fait à une fondation entraîne toujours une réduction d'impôt sur la fortune de 75 %, par contre la limite maximum de réduction a été réduite de 50 000 € à 45 000 €.
- ◆ 3) Le barème des frais kilométriques dont les bénévoles ne demandent pas le remboursement à l'association, donc transformé en don augmente légèrement : Pour les voitures, il passe à 0,302 €/km, pour les deux roues, il passe à 0,117 €/km.
- ◆ 4) L'abattement de la taxe sur les salaires, spécifique aux associations, passe de 5 913 € à 6 002 €. Le seuil annuel du taux de 4,25 % passe à 7 604 €, et celui des taux majorés de 8,5 % et 13,60 % passe à 15 185 €.

« UNE VIE ORDINAIRE »



Pastorale

Le soulagement et l'amour des enfants doivent être votre soin principal et essentiel. Vous devez les accueillir avec vos tripes et avec votre cœur. Donnez leur tout ce que vous pouvez et regardez toujours Jésus Christ dans leur personne. Tendez vos bras avant qu'ils ne vous tendent les mains. Menez une vie simple, une vie ordinaire et de tous les jours, vivre au niveau de tout le monde et de plain-pied avec le reste des gens, sans aucune différence ni distinction que de garder dans tous les lieux, dans tous les temps, dans toutes les actions et circonstances de votre vie, une distance, une patience, une simplicité, une honnêteté, une gratuité, une foi et une espérance si vraies, si croyantes, si têtues, si douces et si obstinées, si écoutantes et si attentives que vous allez réveiller les cœurs fermés derrière leur porte. Vous allez réveiller le désir, vous allez faire ouvrir les yeux et les oreilles qui étaient éteints. Vous serez d'une telle amitié que tout le monde aura envie de faire comme vous. Nous sommes appelés à une vie ordinaire, simple et de tous les jours, une vie qui passe

de réduction a été réduite de 50 000 € à 45 000 €. Le seuil annuel du taux de 4,25 % passe à 7 604 €, et celui des taux majorés de 8,5 % et 13,60 % passe à 15 185 €.

dans les rues, porte sa fatigue, salue les voisins, fait attention à ce qui se passe, pleure avec ceux qui pleurent, rit avec ceux qui rient, console l'enfant, fait rire ceux qui n'ont jamais droit au soleil. Il ne vous suffit pas de soigner les malades, il vous faudra les bien soigner. La charité ne se contente pas d'avoir bon cœur, elle exige des compétences. Il ne suffira pas de vous contenter d'avoir une école il vous faudra encore être passionnés et acquérir suffisamment de qualification pour que l'éducation soit toujours à l'écoute de vos élèves. □

Extraits d'un texte de Jean Debruyne :
Appel à enseigner aux enfants.



Fondé en 1952 - Directeur de la publication : Michel Quesnot - Secrétariat de rédaction : Sophie Agueh

Mise en page : B.S.E. Île-de-France-Centre - Imprimerie : Jouve - N° CP : 1109 G 85707 - Abonnement : 21 € les 10 n° - FNOGEC/ARC BOUTANT
277 rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05 - Tél. 01 53 73 74 40 - Fax. 01 53 73 74 44 - Email : contact@fnogec.org - Site internet : www.fnogec.org

L'arc boutant